



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 19

Séance du mardi 13 mai 2025 à 19 h 45

Date de convocation du conseil : mercredi 8 mai 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 13

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Franck SUBERT

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFLALO à Frédérique BURTIN, Norddine GUEDAMI à Fabien DUPIN, Stéphanie GUERIN à Franck SUBERT, Véronique JON à Franck DUMOULIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN

Membres absents : Nicolas HIRSCH,

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025
- 2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 13 mai 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance,

M. Franck SUBERT



Le président,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai